



Droits de immobilier pour separation

Par **bibiche**, le **26/06/2010** à **00:23**

Bonjour,maitre

mon fils a acheter un bien immobilier a conviction de

50/50 avec son amie

VOICI MA QUESTION / les paiement de la maison on etaient effectuer

qu'avec le salaire de mon fils etant donner que sa copine na pas beaucoup

travailler et garder son argent pour ces besoins perso (elle a du faire 4

ou 5 paiements) quesce qu' il lui

devra si elle desire sa part il et inscrit banque de france

il respecte toujours ces echeances pour continue de payer sa maison .

mon fils et tres inquiet .en plus il a du regler des dette partout car elle

faisait croire qu'elle regler et ne payer rien (ni edf -ni assurance - ni impot

-enfin la totale dans l'attente de votre reponse recevoir mes

sinceres salutations et grand merci une maman aussi inquiete

bon wend kend

Par **fabienne034**, le **26/06/2010** à **09:06**

BONJOUR,

si elle est achetée à 50 / 50

ils sont tous deux propriétaires

POUR TOUT SAVOIR SUR L'ACHAT VENTE IMMOBILIÈRE

<http://www.fbls.net/modelevente.htm>

Ensuite il a droit à récompense des sommes versées

elle lui doit sur sa part, les sommes qu'il a versé pour rembourser le crédit